



Charte de Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS)

La démarche DD&RS de l'ENSIIE s'appuie notamment sur la charte de la Conférence des Grandes Écoles pour le Développement Durable, et le Référentiel DD&RS, élaboré par la Conférence des Grandes Écoles et la Conférence des Présidents d'Université.

Cette démarche se décline en cinq axes, ceux du Référentiel DD&RS, qui représentent des objectifs généraux, et qui se traduiront chacun par des actions spécifiques:

1. Stratégie et gouvernance.
 - Inscrire le développement durable de manière pérenne dans les valeurs de l'établissement et les décliner sur toute son activité.
 - Encourager et soutenir les initiatives des parties prenantes de l'école - étudiant.e.s, personnels, diplômé.e.s, partenaires institutionnels et socio-économiques - en matière de DD&RS.
2. Enseignement et formation.
 - Mettre en place des enseignements et des formations au DD&RS pour les étudiant.e.s et le personnel.
 - Intégrer les problématiques DD&RS dans toutes les disciplines et tous les programmes.
 - Sensibiliser au quotidien aux problématiques DD&RS par exemple par la sensibilisation aux éco-gestes.
3. Recherche.
 - Favoriser et valoriser les travaux de recherche DD&RS des enseignant.e.s-chercheur.euse.s.
 - Favoriser les projets et partenariats en lien avec le développement durable.
 - Soutenir et valoriser l'implication des enseignant.e.s-chercheur.euse.s dans la gestion responsable des laboratoires.
4. Gestion environnementale.
 - Favoriser et soutenir toutes les initiatives d'éco-responsabilisation du campus et de l'établissement.
 - Rationnaliser les consommations des ressources en énergie, eau, matériaux, etc.
 - Poursuivre le programme de rénovation énergétique des bâtiments.
 - Poursuivre la mise en place de diagnostics écologiques de l'établissement.
 - Adopter des pratiques d'achat durables.
 - Mettre en place une politique de gestion des déchets par filières.
 - Mettre en place des plans de déplacement, et des actions associées.
5. Politique sociale et ancrage territorial.
 - Poursuivre les politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la diversité.
 - Poursuivre la politique de mise en accessibilité de l'établissement.
 - Contribuer au bien-être des personnels et étudiant.e.s.
 - Sensibiliser le personnel et les étudiant.e.s à la prévention des discriminations.



Stratégie de l'établissement en matière de développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS)

Le développement durable a été défini pour la première fois en 1987 par l'ONU comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs propres. » Face aux crises actuelles impactant l'humanité, qu'elles soient sociales, économiques ou environnementales, les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle à jouer pour former leurs diplômé.e.s aux problématiques et enjeux du développement durable.

La Loi Grenelle 1 de 2009 demande que les établissements d'enseignement supérieur adoptent un Plan vert. La CGE (Conférence des Grandes Écoles) et la CPU (Conférence des Présidents d'Université) ont établi un dispositif opérationnel qu'ils ont proposé aux établissements d'enseignement supérieur français, avec les contributions notamment du REFEDD (Réseau français des Étudiants pour le Développement Durable) et des ministères de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'ENSIIE souhaite adopter dès 2019 une démarche volontariste de développement durable. Elle s'engage à mettre en œuvre une politique en la matière et se donne pour objectif d'intégrer les dimensions sociales et environnementales à tous les aspects de sa politique de site, de formation, de recherche et d'innovation. Pour ce faire, elle définit une série d'objectifs généraux déclinés dans la charte de développement durable et responsabilité sociétale, qui s'appuie sur le référentiel Plan vert / DD&RS.

Cette démarche est portée par la direction de l'ENSIIE et sa chargée ou son chargé de mission Développement Durable & Responsabilité Sociétale, ainsi qu'un comité de pilotage DD&RS (Copil DD&RS). Les membres de ce Copil sont des personnels administratifs et techniques, des personnels enseignants, des étudiant.e.s et des ancien.ne.s élèves. Ce Copil sera chargé de proposer un programme d'actions pluriannuel en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale, qui permettra de formaliser et de préciser la mise en œuvre de la démarche envisagée.

Enfin, l'ENSIIE développe une communication en interne et en externe sur ses actions DD&RS.

Anne-Laure LIGOZAT
Chargée de mission DD&RS

Laurent PREVEL
Directeur ENSIIE